



DOSSIER DE CANDIDATURE

LABELLISATION TEAM PISTE FORMATION

SAISON 2023-2024

Le présent document comprend le dossier de candidature ainsi que les annexes dont certaines sont à remplir. Le dossier de candidature s'accompagne du formulaire de labellisation qui sera accessible via un lien OneDrive que nous vous fournirons après le retour des intentions de labellisation.

Se labelliser permet aux clubs et autres structures à travers différents avantages de se valoriser et d'être reconnu.

La labellisation c'est avant tout encadrer, structurer, accompagner et développer des équipes.

Elle aide à chercher des partenariats et met également à disposition des athlètes, des moyens pour les épauler, sur une saison donnée.

Via la labellisation, ainsi que le classement National Piste dans un second temps, la volonté de la CN Piste est de permettre à la discipline de la Piste de prendre un nouvel essor et d'être reconnue comme une discipline à part entière et non comme une discipline support.

Une structure labellisée Team Piste Formation pourra aussi prétendre à la labellisation Team Nationale Piste Elite, suivant les critères spécifiques de cette dernière.

1. CRITERES DE LABELLISATION

1. Durée de labellisation

Durée

- 2 ans*

*A condition que les conditions d'encadrement d'équipe soient respectées chaque saison

2. Structure pouvant prétendre à la labellisation

Structures

- Clubs
- Comités Départementaux

3. Composition de l'équipe

Composition de l'Équipe

6 athlètes minimum et 12 athlètes maximum répartis comme suit :
- Femmes et/ou Hommes
- Catégories U15, U17, U19
- 2 catégories représentées à minima
- 1 Féminine minimum lors de la 2^{ème} demande de labellisation (3^{ème} année)

Il ne sera pas admis de modifications ou d'ajouts d'effectifs après la date du 1^{er} Janvier 2024.

4. Encadrement de l'équipe

Encadrement

1 cadre technique responsable, licencié FFC titulaire du diplôme suivant à minima:

- Educateur Fédéral Route/Piste

Pour les structures des Comités Départementaux, possibilité de recourir à un entraîneur qui est aussi dans une autre Team Piste Formation ou Team Nationale Piste Elite.

2 . AVANTAGES DE LA LABELLISATION

Le premier avantage tiré de la labellisation est lié à l'image du club et à sa représentation locale. En effet, la labellisation renforce la notoriété du club et confirme la qualité de ses prestations.

1. Contreparties à la labellisation

- Une formation continue de 2 jours pour un encadrant de la structure ou un tarif préférentiel pour suivre une formation Entraîneur Fédéral Piste (si les conditions requises pour suivre cette formation sont respectées).
- Memento Piste « Guide de formation du/de la Pistard(e) fourni lors de la 1^{ère} labellisation
- 1 stage d'une journée avec l'encadrement DTN pour l'encadrant de la Team (dates et lieux fixés par la DTN)
- 1 Espace pour les structures Team Piste Formation disponible sur les épreuves de Coupe de France (hors épreuves avec sélections régionales)
- 20 points supplémentaires par athlète sur le classement des N Féminines Route seront attribués pour toutes les équipes N ayant une Team labellisée Piste (Formation ou Nationale Elite) ou ayant une athlète faisant partie d'une Team labellisée Piste, dans la limite de 60 points maximum par structure.

2. Outils de communication proposés

- Mise à disposition d'un logo pouvant être posé sur différents supports (ex : maillots, véhicules...)
- Mise en place d'une communication dédiée à l'actualité des teams piste, via le site et les réseaux sociaux de la FFC
- Présence des effectifs des Teams sur le site internet de la FFC
- Classement des Teams Piste Formation en fin de saison

3. ACTIONS SPORTIVES

1. Obligations sportives

- Organisation d'une journée d'actions de féminisation sur piste chaque année de labellisation (possibilité de se réunir à plusieurs Teams pour la mise en œuvre de plus grandes actions) : journée de promotion, détection, stage, journée 100% filles
- Participation à 1 manche à minima de Coupe de France FENIOUX Piste
- Participation aux Championnats Régionaux
- Participation aux Championnats Départementaux

4. CLASSEMENT DES TEAMS

Un classement des Teams Piste Formation sera réalisé en fin de saison suivant les modalités ci-dessous. Un trophée récompensera les 3 meilleures Teams Piste Formation.

1. Etablissement du Classement

Un bonus de 250 points sera attribué aux Teams ayant au minimum une féminine (dans le cas où une équipe aurait plus d'une féminine, le bonus attribué ne serait pas augmenté ou cumulable) participant à au moins une épreuve comptant pour le classement des Teams Piste Formation.

1.1 Les règles d'attribution de points

Le classement des Teams sera effectué sur le total des 6 meilleures individualités, arrêté à la fin de la saison.

Événements comptant pour le classement	- Championnats Régionaux - Epreuves Inscrites au Calendrier Fédéral - Epreuves Internationales se déroulant en France
Barèmes de Points par rapport aux épreuves	- Championnats Régionaux - Epreuves Inscrites au Calendrier Fédéral (hors Championnats de France Piste) - Championnats de France Piste - Epreuves françaises Inscrites au Calendrier UCI (pour les Juniors)
Epreuves concernées	- Disciplines "officielles": Vitesse Individuelle, Keirin, 500m ou km, Vitesse par Equipes, Poursuite Individuelle, Poursuite par Equipes, Scratch, Course aux Points, Elimination, Tempo Race, Américaine.
Points Bonus	- Pour les U19 Hommes et Femmes ne pouvant être présents sur une de ces compétitions pour participation aux Championnats du Monde Juniors ou Championnats d'Europe Juniors & Espoirs - Pour la présence d'à minima une féminine dans l'effectif de la Team

Epreuves individuelles et Américaine (par coureur) :

Places	Championnats Régionaux/épreuve*	Epreuves Insrites au Calendrier Fédéral/épreuve	Championnats de France/épreuve	Epreuves françaises Insrites au Calendrier UCI (Juniors)/épreuve
1er	41 Points	123 Points	246 Points	246 Points
2ème	31 Points (-10)	93 Points (-30)	186 Points (-60)	186 Points (-60)
3ème	26 Points (-5)	78 Points (-15)	156 Points (-30)	156 Points (-30)
4ème	21 Points (-5)	63 Points (-15)	126 Points (-30)	126 Points (-30)
5ème	20 Points (-1)	60 Points (-3)	120 Points (-6)	120 Points (-6)
6ème	19 Points (-1)	57 Points (-3)	114 Points (-6)	114 Points (-6)
7ème	18 Points (-1)	54 Points (-3)	108 Points (-6)	108 Points (-6)
8ème	17 Points (-1)	51 Points (-3)	102 Points (-6)	102 Points (-6)
9ème	16 Points (-1)	48 Points (-3)	96 Points (-6)	96 Points (-6)
10ème	15 Points (-1)	45 Points (-3)	90 Points (-6)	90 Points (-6)
11ème	14 Points (-1)	42 Points (-3)	84 Points (-6)	84 Points (-6)
12ème	13 Points (-1)	39 Points (-3)	78 Points (-6)	78 Points (-6)
13ème	12 Points (-1)	36 Points (-3)	72 Points (-6)	72 Points (-6)
14ème	11 Points (-1)	33 Points (-3)	66 Points (-6)	66 Points (-6)
15ème	10 Points (-1)	30 Points (-3)	60 Points (-6)	60 Points (-6)
16ème	9 Points (-1)	27 Points (-3)	54 Points (-6)	54 Points (-6)
17ème	8 Points (-1)	24 Points (-3)	48 Points (-6)	48 Points (-6)
18ème	7 Points (-1)	21 Points (-3)	42 Points (-6)	42 Points (-6)
19ème	6 Points (-1)	18 Points (-3)	36 Points (-6)	36 Points (-6)
20ème	5 Points (-1)	15 Points (-3)	30 Points (-6)	30 Points (-6)
21ème	4 Points (-1)	12 Points (-3)	24 Points (-6)	24 Points (-6)
22ème	3 Points (-1)	9 Points (-3)	18 Points (-6)	18 Points (-6)
23ème	2 Points (-1)	6 Points (-3)	12 Points (-6)	12 Points (-6)
24ème	1 Point (-1)	3 Points (-3)	6 Points (-6)	6 Points (-6)

*Dans la mesure où des titres de champions régionaux du Scratch, de la Course Tempo, de l'Elimination ainsi que de la Course aux Points seraient décernés lors d'un Omnium, alors seuls les résultats de ces 4 épreuves compteraient pour le classement des Teams Piste Formation (le résultat de l'Omnium ne serait pas pris en compte)

Epreuves par Equipes (Vitesse et Poursuite par Equipes) pour chaque coureur de l'équipe :

Places	Championnats Régionaux/épreuve	Epreuves Inscrites au Calendrier Fédéral/épreuve	Championnats de France/épreuve	Epreuves françaises Inscrites au Calendrier UCI (Juniors)/épreuve
1er	41 Points	123 Points	246 Points	246 Points
2ème	31 Points (-10)	93 Points (-30)	186 Points (-60)	186 Points (-60)
3ème	26 Points (-5)	78 Points (-15)	156 Points (-30)	156 Points (-30)
4ème	21 Points (-5)	63 Points (-15)	126 Points (-30)	126 Points (-30)
5ème	20 Points (-1)	60 Points (-3)	120 Points (-6)	120 Points (-6)
6ème	19 Points (-1)	57 Points (-3)	114 Points (-6)	114 Points (-6)
7ème	18 Points (-1)	54 Points (-3)	108 Points (-6)	108 Points (-6)
8ème	17 Points (-1)	51 Points (-3)	102 Points (-6)	102 Points (-6)
9ème	16 Points (-1)	48 Points (-3)	96 Points (-6)	96 Points (-6)
10ème	15 Points (-1)	45 Points (-3)	90 Points (-6)	90 Points (-6)

Les athlètes U19 Hommes et Femmes participant à des épreuves Elite (classement scratch), marqueront les points du barème Team Piste Formation attribuées à leur place.

1.2 Points Bonus - Sélections

Dans le cadre d'une sélection nationale aux Championnats du Monde et Championnats d'Europe toutes disciplines confondues, un bonus de points par coureur sélectionné pourra être attribué à chaque Team concernée, dans la mesure où ces athlètes ne peuvent participer aux épreuves comptant pour le classement des Teams Piste Formation, de la manière suivante :

Points Bonus	Championnats Régionaux	Epreuves Fédérales	Championnats de France	Coupe de France UCI (Juniors)
Sélection pour les Championnats du Monde et d'Europe toutes disciplines confondues	50 points	150 points	300 points	300 points

Dans le cas où un athlète pourrait participer en partie au Championnat Régional, à une épreuve fédérale, aux Championnats de France ou à une Coupe de France UCI, avant de se rendre à sa sélection, il serait alors pris en compte le calcul de points le plus avantageux (par exemple, un athlète pouvant participer en partie aux championnats de France Piste réalise une place de 1er, une place de 4ème et une place de 7ème avant de se rendre à sa sélection, alors il marquera pour sa Team 480 points. Cependant si un coureur fait une place de 5ème, une place de 10ème et une place de 11ème (soit un total de 294 points), alors il bénéficiera du point Bonus – Sélections soit 300 points.

Cette attribution de bonus pour sélection fera l'objet d'une demande motivée de la structure (avec courrier de sélection joint, ainsi que résultats dans les épreuves concernées par le classement) dans un délai maximum de 1 mois après l'épreuve à l.monzo@ffc.fr

5. MONTANT DE LA COTISATION FÉDÉRALE

Le montant de la cotisation fédérale à régler par virement bancaire au moment du **dépôt du dossier annuel** de labellisation s'élève à :

	Team Piste Formation
Cotisation Fédérale	350 €

Coordonnées bancaires de la Fédération Française de Cyclisme :

Banque : Société Générale

Titulaire du compte : FFC

IBAN : FR76 3000 3035 2600 0500 1629 451

BIC : SOGEFRPP

Chaque candidat ayant effectué son virement devra déposer sur le lien OneDrive son justificatif de virement.

5. OBLIGATIONS ET PRECONISATIONS SPORTIVES

Pour pouvoir prétendre à la labellisation, les Teams Piste Formation devront :

- Respecter la date butoir pour demande de labellisation avec déclaration de l'effectif
- Fournir un plan d'activité (épreuves, stages, objectifs sportifs...)

6. PIÈCES À JOINDRE CHAQUE ANNEE DE LABELLISATION

Bien que la labellisation soit délivrée pour 2 ans, un dossier de reconduction de la labellisation devra être fait chaque année avec les éléments suivants :

- Photocopies de la carte d'encadrant ou diplôme de l'entraîneur déclaré
- Statuts de la structure (si c'est une première demande ou en cas de changement de statuts)
- Plan d'activité (épreuves, stage, objectifs sportifs, programme journée de féminisation...)
- Rapport d'activité (à partir de la 2^{ème} année de labellisation)
- Listing de l'effectif provisoire
- Avis du Comité Régional
- Justificatif de virement du paiement de la cotisation fédérale

Retour du dossier

Chaque dossier de candidature à la labellisation Team Piste Formation et ses pièces jointes doivent être déposés sur le lien OneDrive dont l'accès vous sera donné uniquement après retour de la fiche d'intention de labellisation.

Chaque fiche d'intention de labellisation permettra de récupérer l'adresse e-mail à laquelle l'accès sera donné. Aucun retour papier ne sera permis, les documents Excel mis à disposition devront être remplis et le cas échéant le dépôt de fichiers scannés devra être fait.

Les éléments du Pré-dossier (en dehors de la liste définitive des athlètes) devront parvenir à la Fédération Française de Cyclisme pour **le 17 Septembre 2023**. La validation de la labellisation sera effectuée **au 1^{er} Octobre** sous réserve des conditions d'effectifs entérinées au 1^{er} janvier 2024. Durant les mois d'Octobre à Décembre, l'athlète marquera des points qui seront comptabilisés pour la structure dans laquelle il est déclaré au 1^{er} Janvier 2024.

